

Fongicide chlorothalonil technique

POUR FINS DE PRÉPARATION SEULEMENT

GARANTIE:

Chlorothalonil (Tétrachloroisophthalonitrile) 97%

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION **18863**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **25 kg**

Avis de modification

GB Biosciences Corp.
~~Green Bayou Plant~~
~~PO Box 9637~~
~~Houston, TX~~
~~77213-0637~~

P.O. Box 18300
Greensborough NC 27419
United States

Téléphone : (713) 453-7281

D98/A-1

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau claire pendant 15 minutes; obtenir des soins médicaux immédiatement.

En cas de contact avec la peau, laver les parties exposées de la peau avec de l'eau chaude et du savon. Ce produit peut causer une réaction allergique temporaire caractérisée par la rougeur des yeux, une légère irritation bronchique ou une éruption cutanée sur les parties exposées de la peau. Les personnes qui présentent une réaction allergique devraient consulter un médecin.

En cas d'inhalation, faire sortir la personne incommodée à l'air frais. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement. En cas de vomissement spontané, voir à ce que les voies respiratoires demeurent dégagées. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux, consulter un médecin ou un centre antipoison.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Les personnes qui présentent une réaction allergique peuvent répondre au traitement par des antihistaminiques ou des stéroïdes en crème ou systémiques.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES PERSONNES NON AUTORISÉES. DANGER- Corrosif pour les yeux. **Éviter tout contact** avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues et un pantalon long pendant le mélange, le chargement et la manipulation de ce produit. **Ne pas** inhaler les poussières. L'ingestion peut être fatale. Nocif

en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Ce produit présente un risque de sensibilisation de la peau.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas évacuer les effluents contenant ce produit directement dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou les eaux publiques.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination.

Entreposer dans un endroit frais. Protéger de la chaleur excessive.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication d'un fongicide homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))